

## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023**

**Convocation :** 16/06/2023

**Affichage liste délibérations :** 27/06/2023

**Conseillers en exercice :** 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 28 **SECRÉTAIRE :** Madame FORNENGO

**L'an deux mille vingt trois, le vingt deux juin à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Françoise DIOP ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Nabiha LAOUADI a donné procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Solange FORNENGO

Madame Christiane CHARNAY a donné procuration à Madame Françoise DIOP

Monsieur Jonathan LONOCE a donné procuration à Monsieur Hocine HAOUES

Monsieur Jean-Pierre GUENON a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

#### **ABSENTS**

Monsieur Ali SEMARI ; Madame Edwige MOIOLI

**DEL20230622\_36**

**VOEU - EXAMEN DU PROJET DE LOI "POUR LE PLEIN EMPLOI"**

**RAPPORTEUR** : Foued RAHMOUNI

Le gouvernement a présenté le 7 juin 2023 son projet de loi « pour le plein-emploi », qui doit donner naissance à France travail et mettre en place un accompagnement plus individualisé et directif des allocataires du RSA.

Nous nous étonnons qu'un projet de loi puisse être présenté et voté durant l'été, alors que les expérimentations, qui devraient permettre de nourrir ce projet de loi, débutent à peine. Le dialogue, la concertation et la co-construction sont des notions fondamentales dès lors qu'il s'agit de sujets aussi complexes que l'accès à l'emploi des individus et notamment les plus fragiles.

La Métropole de Lyon s'est engagée dans l'expérimentation France Travail avec en focale le territoire des communes de Givors et Grigny. Nous réaffirmons avec force partager la volonté de la Métropole de Lyon que les moyens supplémentaires prévus dans le cadre de France Travail soient dévolus aux acteurs de l'emploi et de l'insertion afin de renforcer l'accompagnement social et professionnel des personnes privées d'emploi et notamment les plus fragiles d'entre elles.

Parmi les acteurs de l'emploi et de l'insertion, les Missions Locales ont actuellement la charge de piloter de manière territorialisée et partenariale l'insertion sociale et professionnelle de tous les jeunes. Celles-ci sont présidées par les élus locaux, dans une logique trans-partisane avec comme seule boussole l'intérêt général au service des jeunes, des entreprises et des territoires.

Le projet "France Travail" transformerait les Missions Locales en "France Travail Jeunes", modifiant potentiellement la gouvernance de ces institutions pour en faire des opérateurs de "France Travail".

A rebours de cette idée, le conseil municipal de Givors considère que le projet de loi, dans le rôle qu'il accorde aux Missions Locales, doit se reposer sur le triptyque suivant :

- Gouvernance et Autonomie : les Missions Locales sont pilotées par les élus locaux ce qui est gage d'agilité, de réactivité, de gestion démocratique et d'adaptation aux réalités des territoires,
- Un Accompagnement Humain : le refus d'une mise en place d'une solution algorithmique pour orienter les publics ce qui déshumaniserait le lien entre les citoyens et le service public,
- 40 ans d'expertise : réaffirmer la position centrale et fondamentale des Missions Locales comme étant l'INSTITUTION au service exclusif des jeunes pour les aider à construire leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Enfin la bataille du "Plein-Emploi" ne pourra être gagnée sans des investissements structurels d'envergure dans les domaines de la mobilité, du logement, de la formation, de la petite enfance ou encore de la santé.

Par ce vœu,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**33 VOIX POUR**

**DÉCIDE**

- DE REAFFIRMER son attachement résolu aux actions, à l'autonomie et au mode de gouvernance des Missions Locales ;

- DE SOUTENIR les propositions du réseau des Missions Locales dans les débats en cours et à venir sur "France Travail".

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Solange FORNENGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.